

FONCTION PUBLIQUE : FO LANCE SA CAMPAGNE



© LIÉDOT



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Faire avancer nos droits, notre objectif déterminé

- « Nous les interlocuteurs sociaux nous prenons la main pour repenser la stratégie, projection et avenir », Interview de Frédéric Souillot.
- FO Jeunes se retrouve le 16 septembre à Marseille.
- Budgets 2027 : vers une baisse encore plus sévère des dépenses publiques ?
- Contrôle fiscal : quand la perte d'effectifs à la DGFIP impacte son rendement.
- Piratage de données : la question des investissements ministériels est posée.
- FO déplore une rentrée scolaire en mode toujours plus dégradé.
- Quasi-stagnation des salaires sur un an.
- France Travail : les syndicats se tournent vers la justice.

//// DROIT (page 9)

- CDD – Terme imprécis – Clause de rupture anticipée.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Fonction publique : FO lance sa campagne pour les élections professionnelles.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Les jeunes toujours plus exposés au chômage et au travail informel.
- Tesla : point final d'un bras de fer de trois ans en Suède.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Sodexo annonce supprimer 1100 emplois mais distribue d'abondants dividendes.
- Fibre Excellence : l'usine de Tarascon liquidée, FO continue le combat.
- Derichebourg : à La Réunion, une grève victorieuse pour les salaires.
- Défense du « tarif agent » : les syndicats des IEG appellent à la grève le 15 septembre.
- Saisonniers agricoles hébergés sous tente : la FGTA-FO saisit la justice.
- Duralex : déjà trois candidats déclarés à la reprise.
- Unions départementales : portraits de deux nouveaux secrétaires généraux.

//// CULTURE (page 22)

- Patrimoine ouvrier et syndical : deux jours pour le découvrir en septembre.
- Bernard Chenaie : une vie d'engagement militant.

//// PORTRAIT (page 23)

- Maxime Guilloux, un pompier dans la lutte pour les droits et les moyens nécessaires aux missions.

© JULIETTE ROBERTHAYTHAM-REA



p. 16

DR



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal septembre 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



CAMPAGNE FONCTION PUBLIQUE : **C'EST PARTI!**

Le lancement de la campagne des élections dans la fonction publique a eu lieu le 7 septembre 2026 au siège de la confédération Force Ouvrière. Ces élections, rappelons-le, auront lieu du 3 au 10 décembre 2026.

Cette année, avec les fédérations de la fonction publique, nous avons lancé une campagne nationale de proximité avec un dispositif inédit : un autocar FO itinérant. Il sillonnera le territoire (trente-deux villes-étapes dans neuf régions) afin d'aller à la rencontre de celles et ceux qui chaque jour font vivre le service public. Ce périple permettra aux militants FO de rencontrer les agents, de recueillir leurs attentes et de continuer de porter leurs revendications au plus près des réalités du terrain.

La réalité de terrain, c'est bien souvent le manque de moyens matériels et les suppressions d'emplois qui ont considérablement dégradé les conditions de travail des agents, dans les trois versants de la fonction publique. À force d'évaluer le service public sur le seul plan de son coût pour la collectivité, les politiques menées ont perdu de vue son utilité. Pourtant, davantage de services publics, c'est ce qui contribue à la cohésion sociale de la République. Les agents publics, qu'ils soient au statut ou contractuels, font vivre et fonctionner les services publics, ils sont vus comme une vraie richesse à chaque crise, mais

une fois que la crise est passée, ils redeviennent un coût budgétaire qu'il faudrait réduire!

Et pourtant, leur dévouement, leur niveau d'engagement et leur sens du service public ont permis un temps de compenser la diminution des moyens humains et matériels. La perte de sens dans leur travail faute de pouvoir continuer à le faire comme ils l'avaient appris et le manque

de reconnaissance de leur engagement ont conduit de nombreux fonctionnaires et agents publics à renoncer à ce qui était pourtant une vocation, les concours administratifs ne font

plus recette et des emplois restent vacants faute de candidats.

Les préoccupations sur le terrain, et la première d'entre elles, c'est la rémunération et le salaire! Depuis des années, la banquise dégèle plus vite que le point d'indice. Une fonction publique avec des agents mal payés et dont la carrière fait du surplace, c'est une fonction publique en mal d'avenir, sans salaires attractifs, sans effectifs suffisants et sans perspective.

En coordination avec les unions départementales et les fédérations, la confédération est pleinement mobilisée pour organiser actions, meetings, AG, visites de services et d'autres rencontres... pour donner plus de visibilité à cette campagne, aux agents, à leurs attentes et revendications. L'enjeu est aussi de faire voter, et bien sûr de faire voter FO!

***L'enjeu est de faire
voter FO!***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Faire avancer nos droits,

Frédéric Souillot : « nous les interlocuteurs sociaux, stratégie, projection et avenir »

Négociation collective au sein de l'agenda social autonome, salaires, emploi, aides publiques aux entreprises, souveraineté industrielle, protection sociale, transition écologique, services publics... Retour, en compagnie du secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, sur les thèmes qui demeurent au cœur de l'actualité sociale, et des revendications de FO, en cette rentrée.

Quels éléments peuvent satisfaire en cette rentrée ?

Frédéric Souillot : On peut se réjouir que – illustration de la démocratie sociale – les organisations syndicales et patronales disent – très majoritairement – ne nous laissons pas instrumentaliser par la campagne [pour les présidentielles, NDLR] et donc, reprenons la main via notre agenda social autonome. J'en suis convaincu : nous n'avons pas le choix, il faut se parler. Notamment pour une raison : paritairement, nous gérons plus d'argent que ce que représente le budget de l'État.

Sur le thème du « modèle productif », FO va continuer à parler du financement de la protection sociale collective et des salaires, de la question de la souveraineté industrielle. Parler aussi de la manière dont on anticipe les effets du dérèglement climatique et donc comment on met en place la transition écologique et énergétique. On parlera aussi notamment de l'orientation, des reconversions professionnelles. Et aussi de l'intelligence artificielle. Au sein de cet agenda autonome qui va commencer avant la fin septembre et s'étirer jusqu'à février ou mars, on souhaite un travail permettant de se projeter à vingt ans. Comme on n'a plus d'État stratège,

nous les interlocuteurs sociaux nous prenons la main pour repenser stratégie, projection et avenir. Travaillons pour se redonner l'envie de faire en sorte que notre République, au centre de l'Europe et l'une des puissances mondiales, retrouve sa place.

Il faut donc accélérer les discussions [pour aboutir à des accords interprofessionnels, NDLR]. Le but de tout cela est en particulier de redonner de l'attractivité à l'emploi, au travail. Dans le cadre des discussions sur le modèle productif, on est tous tombés d'accord, on va rediscuter aussi de la reprise de la gouvernance de notre système de retraite par répartition, comme avant 1996. Dans trois ans, on se remettra autour de la table pour la gouvernance du système d'Assurance maladie. Et il faudra aussi parler à un moment de celle de notre système d'assurance familiale.

Par ailleurs, et je suis prêt à le dire dans la discussion, je pense que pour nombre d'emplois non délocalisables et au Smic (dans les services, la sécurité, ...), il faut augmenter fortement les salaires. Face à l'inflation, FO demande aussi une politique publique sur les prix des produits de première nécessité, leur blocage, ou une baisse de TVA. Le patronat quant à lui dit régulièrement qu'il faut réduire ce qu'il appelle les « charges », qui sont en réalité des « cotisations » et qui financent notre protection sociale. Il dit qu'il faut arrêter de faire peser sur le travail tout ou en partie ce qui concerne la retraite, l'Assurance maladie et familiale. J'ai rappelé que chacun en France, actif ou retraité, participe par ses revenus au financement de la protection sociale collective. La CSG,



S. LIEDOT

Le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, le 7 septembre à Paris, devant l'autocar qui sillonnera la France jusqu'en décembre dans le cadre de la campagne FO pour les élections professionnelles dans la fonction publique.

notre objectif déterminé

iaux nous prenons la main pour reparler

la CRDS et la TVA représentent ainsi plus de 52% de ce financement.

FO fait remarquer par ailleurs encore que contrairement à ce qu'affiche l'exécutif, présentant les aides publiques comme une politique publique en faveur de l'emploi, on sait que la politique de l'offre de fonctionne pas, en tout cas pas pour l'emploi, et que le taux d'actifs inscrits à l'Assurance chômage augmente. Ceux qui versent des dividendes à leurs actionnaires ont-ils besoin d'avoir des aides publiques pour faire fonctionner leurs entreprises? Je pense que non. On pourrait par exemple définir à partir de combien de dividendes il n'y a plus d'aides. Je rappelle aussi au passage que l'on a signé un accord sur le partage de la valeur, entre salariés et employeurs...

Quels sont les éléments, anciens ou nouveaux, qui ont tendance à fâcher?

Frédéric Souillot : Dans le cadre de la transition écologique, on doit bien évidemment changer les choses, on peut reprocher à l'exécutif de vouloir changer tout et trop vite. Par ailleurs, à FO, on ne fait pas l'aumône – FO n'est pas favorable aux chèques énergie, etc. – mais on veut des augmentations de salaires. Alors le concours Lépine des mauvaises idées... Comme actuellement certains qui évoquent une TVA sociale, vantent un mécanisme pour augmenter le salaire net et non le brut... On a l'expérience de la suppression en 2017 de la cotisation salariale sur l'Assurance chômage... Ça ne fonctionne pas. J'ai le mandat, depuis le dernier congrès, de

faire en sorte que soit remise une cotisation salariale d'Assurance chômage. Dans le cadre d'une gestion paritaire, il faut qu'employeurs et salariés payent des cotisations. L'exécutif approuve le fait que l'on essaye d'aller vers cela dans le cadre de l'agenda autonome.

Le salaire, c'est le salaire brut mais aussi le salaire différé. À noter que les engagements pris lors de la conférence sociale d'octobre 2023 concernant le fait de sévir contre des branches qui auraient des minima sous le Smic, n'ont pas été mis en place. Cette année, le Premier ministre et le ministre du Travail ont décidé que les allègements de cotisations sociales patronales ne seraient pas indexés à la hausse du Smic. Le patronat a râlé car il a perdu 2 milliards d'euros en allègements généraux mais pour lui, depuis 2017, c'est quand même le jackpot avec des allègements passés de 37 milliards d'euros à près de 80 milliards actuellement. Nous ne sommes pas contre les aides publiques versées aux entreprises, mais il faut une conditionnalité à leur octroi. Depuis 2022, c'est d'ailleurs FO qui a particulièrement mis le sujet sur la table. À noter que la prime d'activité joue aussi contre les augmentations de salaires.

En cette rentrée, on entend encore le discours « travailler plus et plus longtemps »... Or, le vrai problème est que l'on n'est pas assez nombreux à travailler. Le sujet c'est donc plutôt : comment crée-t-on de l'emploi. FO va faire valoir sa revendication – déjà émise après 1995 où a été mise en place l'ARPE –, soit l'emploi d'un jeune dans le cadre du départ d'un ou deux anciens. Car la question est comment faire baisser le taux de chômage des moins de 25 ans, actuellement de 22%.



FO Jeunes se retrouve le 16 septembre à Marseille

La confédération organise le 16 septembre, à Marseille, une journée nationale FO Jeunes en présence du secrétaire général de FO, Frédéric Souillot. Quelque quatre-vingts participants se sont inscrits pour l'instant. Cette journée leur permettra d'aborder, à travers des ateliers thématiques, les défis liés à la jeunesse dans le monde du travail et de rencontrer différents partenaires. « C'est un premier pas vers la mise en place de structures FO Jeunes dans les UD et les fédés », se félicite Branislav Rugani, secrétaire confédéral chargé du secteur.

Clarisse Josselin

Autre question, celle des recettes pour l'État (par différentes réformes récentes, il s'en est privé) et des moyens pour les services publics. Il faut cesser de considérer la fonction publique et ses agents comme un coût, mais les voir comme une richesse. Le sujet des services publics comme celui de la souveraineté industrielle et de la transition écologique, cela a à voir avec les investissements, nécessaires pour notre avenir. Bref, il faut là encore anticiper.

Propos recueillis par Valérie Forgeront

Faire avancer nos droits,

Budgets 2027 : vers une baisse encore plus sévère des dépenses publiques?

Et revoilà la saison de présentation – *a priori*, le 30 septembre – des projets de textes budgétaires, le projet de loi de finances (PLF) et celui de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Le gouvernement semble vouloir poursuivre l'axe des économies sur les dépenses publiques, visant un déficit public ramené si possible à 4,9% (en tout cas pas au-delà de 5,1% a précisé le ministre des Comptes publics), contre autour de 5,2% cette année (selon la Banque de France) sur fond de croissance aplatie (0% au second trimestre 2026) et de chômage en hausse, à 8,3%. Cela impliquerait un effort d'une trentaine de milliards d'euros selon les observateurs. Le gouvernement, qui souhaite aucune hausse d'impôts, affiche quelques pistes. Dans la sphère de l'État,

où plusieurs missions recevront moins de crédits et où le gel des salaires indiciaires risque encore de sévir, la trajectoire des dépenses devra être inférieure à l'inflation (évaluée en août à 2,4% sur un an).

Les retraités dans le viseur

Sont aussi dans le collimateur gouvernemental les dépenses sociales. Après les mesures restreignant les prescriptions d'arrêts maladie, le gouvernement compte poursuivre dans la sévérité sur ce terrain. Le déremboursement de médicaments est aussi évoqué, de même qu'une désindexation des retraites de l'inflation (le seuil de pension à partir duquel cela s'appliquerait n'est pas précisé) ou une suppression de l'abattement fiscal de 10%

pour les retraités. Selon le journal *Les Échos*, le gouvernement envisagerait aussi de ponctionner encore l'Unédic... déjà fragilisé du fait des moindres compensations d'exonérations par l'État sur 2023-2026, avec au final un manque à gagner de 12 milliards d'euros. La question des allègements de cotisations sociales patronales (autour de 80 milliards par an de manque à gagner en termes de recettes pour les comptes sociaux) devrait par ailleurs ressurgir dans les débats. Un rapport du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan a notamment proposé en juillet dernier un cadre pour l'évaluation des aides aux entreprises. « *La revendication portée inlassablement par FO sur la nécessaire conditionnalité des aides aux entreprises a permis d'installer ce sujet dans le débat public* », se réjouissait la confédération en juillet.

Valérie Forgeront



© JPLUREA

Contrôle fiscal : quand la perte d'effectifs à la DGFIP impacte son rendement

Un rapport parlementaire d'information consacré aux moyens de la DGFIP fait état d'une baisse de 2,4% des résultats totaux du contrôle fiscal entre 2015 et 2025, passant de 21,2 à 20,7 milliards d'euros. En cause notamment, estime le rapport, la baisse des effectifs de cette administration. En quinze ans, ils ont reculé de près de 20%. Le rapport constate aussi l'inefficacité de l'intelligence artificielle concernant les contrôles approfondis et la chute drastique des contrôles réalisés « *sur place* », alors qu'ils étaient à l'origine de plus de 70% du rendement. Le rapport recommande de créer 2000 emplois chargés du contrôle d'ici à 2029 et de revenir sur les coupes massives opérées à la DGFIP.

Sandra Déraillot

France Travail : les syndicats se tournent vers la justice

Alors que France Travail a annoncé en août 960 000 contrôles de demandeurs d'emploi en 2025, soit une hausse record de 63,9% par rapport à 2024, les syndicats se mobilisent contre un vaste projet de réorganisation présenté par l'opérateur en juin. Le 26 août, les sept syndicats du CSE central, dont FO, ont ainsi saisi le tribunal judiciaire de Paris pour obliger la direction à fournir plus d'informations au sujet de cette restructuration, engagée dans le cadre d'un plan « *d'efficacité* ». France Travail prévoit de supprimer trois niveaux hiérarchiques, passant de neuf à six dans la nouvelle organisation. « *C'est une onde de choc* », a averti FO, dénonçant « *le flou total* » de cette vaste restructuration. Le syndicat s'inquiète pour la santé et les conditions de travail des agents. L'audience au tribunal est prévue le 1^{er} décembre.

Ariane Dupré

notre objectif déterminé

FO déplore une rentrée scolaire en mode toujours plus dégradé

« Une bonne rentrée en mode dégradé », déplorait récemment le syndicat iD-FO (personnels de direction). Pour les personnels de l'Éducation nationale, cette rentrée est encore plus compliquée que les précédentes. En cause, notamment, le piratage informatique de données ministérielles cet été. « Il

y a des problèmes pour gérer les factures, les affectations, les bourses et les fiches de paie à venir », témoigne Philippe Beaufort du SPASEEN-FO. Les académies de Nantes et Toulouse sont sévèrement impactées. Pour Agnès Andersen d'iD-FO, ce vol de données a été servi par « la plateformesation qui se fait à marche forcée dans l'Éducation nationale ».

Un préavis de grève jusqu'au 17 octobre

Les difficultés ne s'arrêtent pas là. « Il y a malheureusement des problématiques qui perdurent, par manque de solutions et notamment au plan des moyens », déplore le SPASEEN-FO. Clément Pouillet, secrétaire général de la FNEC FP-FO, rappelle la suppression de 4000 postes

d'enseignants et les fermetures de classes. « Dans certains lycées, on a des classes à 37 élèves », pointe la fédération qui a déposé un préavis de grève jusqu'au 17 octobre. Le manque de personnels touche tous les domaines. « Infirmières et psychologues scolaires, assistants sociaux, agents administratifs... », énumère Agnès Anderson. À cette situation, à haut risque de dysfonctionnements et qui a tout à voir avec la perte d'attractivité des carrières, s'ajoutent les difficultés dues aux conséquences de réformes et annonces. Au final, les personnels voient leur charge de travail augmenter sans cesse. Ils devront par exemple mettre en œuvre les mesures annoncées cinq jours avant la rentrée : l'interdiction du téléphone portable et la création d'une journée de commémoration pour le 11 novembre.

Chloé Bouvier



© STEPHANE AUDRAS/REA

Piratage de données : la question des investissements ministériels est posée

Les données personnelles de près de 700 000 particuliers et professionnels ont été piratées, extraites des fichiers des finances publiques. La DGFIP « détient l'un des patrimoines informationnels les plus sensibles de l'État. Le protéger n'est pas une option, c'est une mission régalienne », martelait fin août FO-DGFIP, constatant que seulement 1% en moyenne du budget numérique des ministères est dédié à la cybersécurité.

La nécessité de « moyens budgétaires, techniques et humains »

FO, qui déplore par ailleurs que les agents aient appris cette fuite de données par la presse, pointe « la dette informatique contractée par des années de sous-investissement chronique ». Or, « la sécurité et la protection des données exigent aussi des moyens budgétaires, techniques et humains ». Même irritation à l'Éducation nationale où, en juillet, un énième piratage a eu lieu. Ce qui, entre autres, a compliqué l'organisation de la rentrée. « Il est de la responsabilité de l'État de budgéter les moyens suffisants pour garantir la sécurité des systèmes d'information », a rappelé iD-FO (personnels de direction), la fédération FNEC FP-FO notait quant à elle que ce piratage est « le signe d'une inacceptable défaillance structurelle de la capacité du ministère à garantir la sécurité des données qu'il collecte, tant pour ses agents que pour les familles et les élèves ».

Valérie Forgeront

Quasi-stagnation des salaires sur un an

Le salaire mensuel de base (SMB - salaire brut, sans les primes ni les heures supplémentaires) dans le secteur privé a augmenté 0,7% au deuxième trimestre 2026 et de 1,9% sur un an, selon une étude de la Dares (services statistiques du ministère du Travail) publiée en août 2026. Quant à l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE), il a progressé de 0,9% sur un trimestre et de 2,1% sur un an.

Mais compte tenu de l'inflation, à hauteur de 1,7% sur un an, les salaires ont en réalité quasiment stagné. Ainsi, en euros constants, la hausse n'est plus que de 0,2% pour le SMB et de 0,3% pour le SHBOE. C'est pourquoi FO revendique toujours en urgence la hausse générale des salaires.

C. J.



POUR LA RENTRÉE, RÉDUISEZ VOS DÉPENSES DU QUOTIDIEN !

Des offres négociées pour vous simplifier la vie et vous faire plaisir, toute l'année.



BONS D'ACHAT

Achetez vos bons d'achat à prix réduit et utilisez-les en magasin, en drive ou en ligne.



GRANDE
DISTRIBUTION



LIVRAISON
DE REPAS



ABONNEMENTS
LOISIRS

JUSQU'À
-10%
SELON LES
ENSEIGNES *

PLUS DE 60 ENSEIGNES PARTENAIRES



VOS LOISIRS À TARIFS PRÉFÉRENTIELS

MEGARAMA

Récupérez vos places de cinéma
à **tarif réduit**

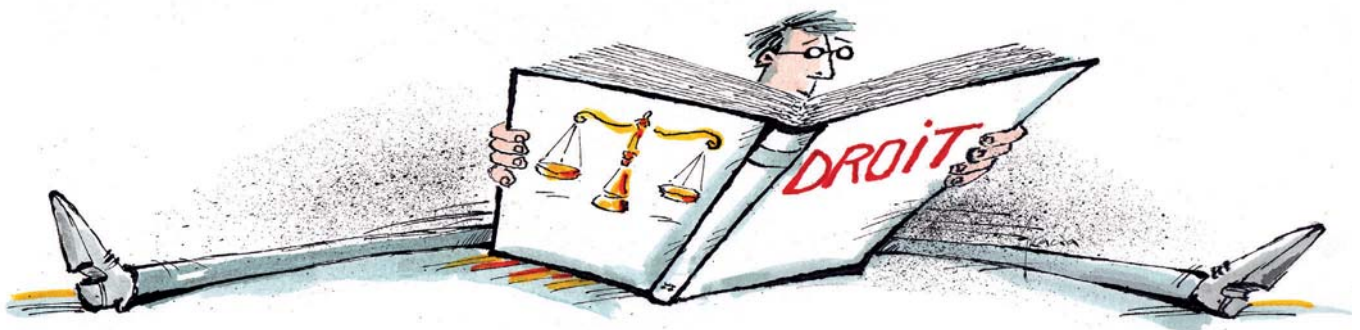


ACTIVEZ VOS AVANTAGES DÈS MAINTENANT SUR

MYSTOREFO.FR



*Réductions valables selon les enseignes et les offres en cours. Voir conditions sur le site.



CDD – Terme imprécis – Clause de rupture anticipée

Une clause de rupture anticipée insérée dans un CDD à terme imprécis entraîne sa requalification en CDI!

Un salarié est engagé par contrat à durée déterminée pour une période minimale, du 19 août 2020 au 5 février 2021, en remplacement d'un salarié parti en congé parental, avec une période d'essai de quinze jours.

L'employeur insère également dans le contrat une clause de rupture anticipée en cas de retour du salarié avant le terme de son congé parental.

Le lendemain de son arrivée dans l'entreprise, le salarié informe son employeur de sa qualité de conseiller du salarié, donc de salarié protégé.

Le 31 août l'employeur saisit l'inspecteur du travail d'une demande de rupture de la période d'essai du salarié, mais il met fin à sa période d'essai dès le lendemain, sans attendre la décision administrative.

Le salarié saisit la juridiction prud'homale en requalification de son CDD et en nullité de la rupture du contrat.

La cour d'appel de Montpellier rejette, en partie, l'argumentation du salarié et considère que la clause de rupture anticipée du CDD en cas de retour du salarié avant l'échéance de son congé parental est nulle en vertu de l'article L. 1243-1, mais elle

ne remet pas en cause la validité du contrat.

Le salarié forme un pourvoi en cassation et la Haute cour lui donne raison dans un arrêt inédit du 17 juin 2026 (n°25-13725) :

« En statuant ainsi, alors que la clause de résiliation prévue au contrat de travail rendait sans portée la mention de la durée minimale, en sorte que le contrat à durée déterminée de remplacement devait être requalifié en contrat à durée indéterminée, la cour d'appel a violé le texte susvisé. »

En effet, cette clause – qui aurait permis la rupture anticipée du CDD – supprimait, de fait, la période minimale du contrat, et un CDD sans durée précise ou sans période minimale doit être requalifié en CDI.

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 1242-7 du Code du travail dispose :

« Le contrat de travail à durée déterminée comporte un terme fixé avec précision dès sa conclusion.

Toutefois, le contrat peut ne pas comporter de terme précis lorsqu'il est conclu dans l'un des cas suivants :

1° Remplacement d'un salarié absent;

2° Remplacement d'un salarié dont le contrat de travail est suspendu;

3° Dans l'attente de l'entrée en service effective d'un salarié recruté par contrat à durée indéterminée;

4° Emplois à caractère saisonnier définis au 3° de l'article L. 1242-2 ou pour lesquels, dans certains secteurs d'activité définis par décret ou par voie de convention ou d'accord collectif étendu, il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois;

5° Remplacement de l'une des personnes mentionnées aux 4° et 5° de l'article L. 1242-2;

6° Recrutement d'ingénieurs et de cadres en vue de la réalisation d'un objet défini, prévu au 6° de l'article L. 1242-2.

Le contrat de travail à durée déterminée est alors conclu pour une durée minimale. Il a pour terme la fin de l'absence de la personne remplacée ou la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu. »

L'article L. 1243-1 précise :

« Sauf accord des parties, le contrat de travail à durée déterminée ne peut être rompu avant l'échéance du terme qu'en cas de faute grave, de force majeure ou d'incapacité constatée par le médecin du travail.

(...). »



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Fonction publique : FO lance sa campagne pour les élections professionnelles

La fonction publique est particulièrement sous les projecteurs en ce deuxième semestre. Le 10 décembre prochain (du 3 au 10 pour ceux qui votent par voie électronique, notamment à l'État), 5,8 millions d'agents (fonctionnaires et contractuels) éliront, lors des élections professionnelles, leurs représentants aux comités sociaux, commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP). En tout, près de 20 000 instances sont à renouveler. Depuis les élections de 2022, FO tient la deuxième position sur l'ensemble des versants, étant première dans le versant de l'État, deuxième chez les hospitaliers et troisième chez les territoriaux. Ce 7 septembre, lors d'une conférence de presse au siège parisien de la confédération, en présence de son secrétaire général, Frédéric Souillot, FO a lancé sa campagne pour les élections 2026. Jusqu'en décembre, des militants de FO-Fonction publique ainsi que des secrétaires confédéraux vont notamment aller à la rencontre des agents, à travers une trentaine de villes-étapes (des déplacements auront lieu par ailleurs en outre-mer), via un périple en autocar qui a débuté ce 7 septembre. Des visites de services publics sont prévues, des distributions de tracts ou encore des meetings. Le dernier aura lieu à Paris le 2 décembre. Alors que la campagne s'ouvre avec en toile de fond des mobilisations dans la fonction publique, qu'elle se déroulera par ailleurs pendant ces trois mois dans une période d'examen parlementaire des textes budgétaires, FO œuvrera à convaincre les agents en rappelant ses revendications sur les salaires, le statut, les emplois, les conditions de travail...



Fonction publique : FO lance sa campagne

Un statut général toujours à défendre

Le 19 octobre prochain marquera les 80 ans du statut général de la fonction publique, concrètement, du premier grand texte (loi n°46-2294) qui à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, et dans le cadre de la reconstruction de l'administration de la République, a posé les caractéristiques fondamentales de ce que va être et signifier un « statut » commun aux agents. À noter que le 9 octobre 1945, une ordonnance avait quant à elle notamment créé un ministère de la Fonction publique (celle-ci est en revanche actuellement rattachée au ministère de l'Action et des Comptes publics) ainsi que la Direction de la fonction publique, devenue dès 1959 (après la promulgation de la V^e République) la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique), avec pour mission entre autres de coordonner les règles statutaires particulières aux divers personnels de l'État et des autres collectivités publiques. Le texte du 19 octobre 1946 (revu par ordonnance en 1959), qui avait été préparé par le gouvernement de Gaulle en 1945 et qui sera présenté par le ministre de la Fonction publique de l'époque, Maurice Thorez, ne concerne alors que les agents de l'État. Ce n'est qu'en 1952 qu'une loi évoquera des règles statutaires pour les agents locaux des communes. Sans toutefois les reconnaître en tant que fonctionnaires. Il faudra attendre 1984 (loi du 26 janvier, avec un projet porté par le ministre de la Fonction publique, Anicet Le Pors) pour que l'ensemble des agents territoriaux (communes, départements, régions) soit doté d'un statut commun. Cela renvoie aux lois de décentralisation (lois Defferre) de 1982-1983, accordant plus d'autonomie et des compétences spécifiques à ces strates territoriales. L'année 1983 sera quant à elle une étape notable dans l'histoire de la fonction publique puisque c'est cette année-là, par la loi n°83-634 du 13 juillet, que sont étendus et modernisés les « *droits et obligations des fonctionnaires* ». Cette loi, dite loi Le Pors, sera abrogée en 2022, ses principes seront intégrés au Code général de la fonction publique, en vigueur depuis. Historiquement, la loi Le Pors constitue « le Titre 1 du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales ». Quant aux agents des établissements publics hospitaliers, ce sera par la loi du

9 janvier 1986 qu'ils seront dotés d'un statut unifié. Et l'hospitalière sera intégrée en tant que troisième versant à la fonction publique.

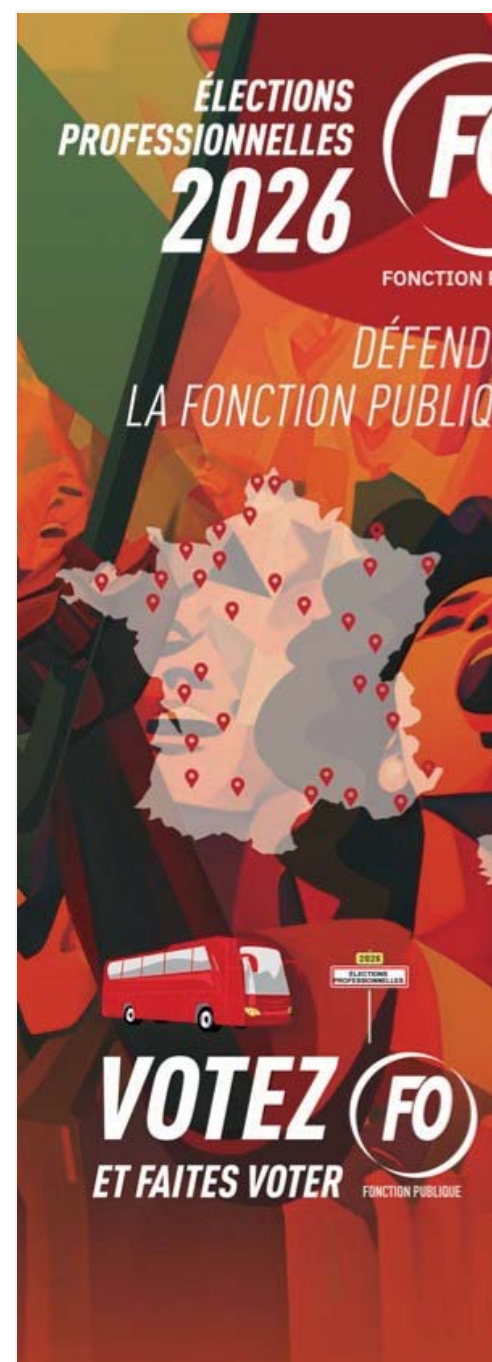
Droits et obligations des agents dans le modèle républicain

Mais que porte ce « statut », spécificité de la République française, dont tous les fonctionnaires relèvent et qu'ils entendent protéger des attaques, de plus en plus nombreuses? Dès 1946, ce statut – qui a tout à voir avec non pas la notion de métier mais de service – définit des droits et des garanties, avec l'affirmation du recrutement par concours, du déroulé de carrière (l'attachement au grade notamment), de la rémunération et de la pension (le Code des pensions civiles et militaires sera créé en 1951, inscrira l'obligation du paiement des pensions au Grand-livre de la Dette publique, et affirmera la nécessité d'une condition de vie digne apportée au fonctionnaire pensionné). Plus largement, le statut, qui va s'étoffer au fil des décennies, va instituer des principes propres au modèle français de la fonction publique. L'agent – auquel est garanti le respect de ses droits civils et de sa liberté d'opinion (notamment syndicale) et qui par ailleurs dispose du droit de grève (toutefois encadré) – n'est pas soumis à un pouvoir politique. Il n'a pas à répondre à des injonctions de politiques partisans. Le fonctionnaire est en effet au service de la collectivité, de l'intérêt général. Cela signifie pour lui des obligations, entre autres l'impartialité, l'intégrité, le respect des exigences du service (ainsi le secret professionnel), l'obéissance hiérarchique ou encore le respect du principe de laïcité.

Au risque d'une fragilisation du statut

Ce statut général fait face toutefois depuis des années à des attaques via des mesures et réformes diverses, au nom d'une « modernisation » qui se meut plutôt en une volonté d'économies. Exemples. Le gel quasi incessant depuis 2011 du point d'indice (base de calcul des traitements), combiné à des grilles tassées car non revalorisées, smicardise de plus en plus les salaires (les primes représentent désormais de 20% à 40% de la rémunération totale).

Si cela pèse sur les carrières – plombant leur attractivité et par voie de conséquence les recrutements –, cela a aussi des répercussions sur le niveau des pensions (les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension). La notion de « mérite », donc d'individualisation de la rémunération, évaluée par des entretiens



agne pour les élections professionnelles

re

et présente dans l'architecture du régime indemnitaire (actuellement le Rifseep, créé en 2014), a fait aussi son entrée dans la fonction publique. La loi de Transformation du 6 août 2019 (venant après moult réformes : RGPP, RéATE, Maptam, loi NOTRe, loi OTE, ...) a elle, entre autres, consacré la contractualisation

de l'emploi. Alors qu'au total, sur l'ensemble des versants, les agents en emploi précaire représentent déjà, en moyenne, près d'un quart des effectifs. Effet par ailleurs de l'austérité récurrente qui s'abat sur le public, avec entre autres la volonté de toujours réduire les effectifs de l'État, il n'est pas rare que des agents, y compris contractuels, assument des tâches et responsabilités indues. Ainsi, des agents de catégorie C assurent des missions de catégorie B et des B, celles de catégorie A. La loi de Transformation, qui par ailleurs facilite les départs (y compris par ruptures conventionnelles), a aussi institué en 2021 les « lignes directrices de gestion » pour « piloter les ressources humaines », système subjectif et aux mains de l'administration pour les mutations, avancement et promotions. Lesquels étaient étudiés auparavant en CAP (commissions administratives paritaires), avec l'intervention des syndicats. Le système LDG, contesté par FO, a été permis par la réforme des instances représentatives consultatives. S'est ainsi opérée une fusion entre les comités techniques (CT) et les CHSCT, donnant naissance au comité social. Les CAP, privées de leurs prérogatives, traitent exclusivement des questions disciplinaires.

Le symbole osé de la « revue stratégique »

Glorifiés par les pouvoirs publics en temps de crise mais ramenés ensuite au rang de « coût à réduire », s'indigne régulièrement

le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, les fonctionnaires doivent donc plus que jamais batailler pour défendre ce statut général, garant de valeurs propres à la République et participant à faire vivre chaque jour la cohésion sociale. Alors que la DGAFF, à l'occasion des 80 ans du statut, compte présenter le 19 octobre prochain, les « résultats » de la réflexion sur la « revue stratégique de la fonction publique 2035-2050 », lancée début 2026 et assortie de quelques questions du genre « *faudra-t-il encore des fonctionnaires sous statut pour assurer les missions de service public ? Le périmètre du statut de la fonction publique doit-il évoluer ? Faut-il faire évoluer les voies de recrutement ? Comment favoriser la mobilité pour permettre des parcours publics diversifiés ? Faudra-t-il maintenir l'unicité de la fonction publique ? Quel doit en être le socle commun ?* », etc., pour FO-Fonction publique « *c'est toujours non !* », martelait en mai dernier l'union interfédérale. Elle dénonce ainsi « *une logique de projection lointaine sans répondre aux besoins immédiats* », et pointe l'attitude du gouvernement « *qui ose continuer de parler d'attractivité d'emploi public alors qu'il casse les fondamentaux du statut général des fonctionnaires* ». FO-Fonction publique a rappelé « *son opposition à cette orientation* » et exigé entre autres « *l'ouverture sans délai de véritables négociations salariales, ainsi que l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique* ».

Valérie Forgeront



Signe de la colère, la multiplication des mobilisations

En cette rentrée de septembre, à quelques semaines de la présentation des projets de textes budgétaires (PLF pour l'État et PLFSS pour la Sécurité sociale) et alors que les agents publics assument depuis des mois leurs missions dans des conditions de travail encore plus dégradées que d'habitude, du fait des vagues de canicule qui s'enchaînent, la colère des personnels est palpable. Elle se traduit par la décision de mobilisations pour obtenir la reconnaissance due, salariale notamment, ainsi que l'octroi, enfin, de moyens budgétaires et d'effectifs à la hauteur des besoins, en 2027. Le 8 septembre, une intersyndicale, à cinq organisations dont la fédération SPS-FO (qui a déposé un préavis de grève courant du 2 juillet au 15 octobre), a organisé une journée « fonction publique hospitalière morte », avec entre autres des rassemblements et des minutes

de silence devant des établissements. Les sapeurs-pompiers, particulièrement sur le pont cet été, ont annoncé eux, via leur intersyndicale comptant FO-SIS, le dépôt d'un préavis de grève du 8 septembre (date de la présentation partielle faite par le ministre de l'Intérieur du projet de loi de modernisation de la sécurité civile) au 20 octobre, période durant laquelle devrait intervenir le vote de la première partie du projet de loi de finances. Dans le secteur de l'éducation, alors que « des centaines de milliers d'étudiants et de bacheliers qui se retrouvent recalés par Mon Master et Parcoursup », s'indigne la FNEC FP-FO, la fédération (qui a prolongé son préavis de grève, du 31 août au 17 octobre) a appelé « à des rassemblements le 9 septembre devant le ministère de l'ESR et les rectorats pour exiger leur inscription immédiate dans la filière de leur choix! ».

Le 29 septembre en perspective

L'exaspération de l'austérité budgétaire dans la sphère publique, qui induit tant une paupérisation salariale qu'un manque chronique de moyens pour les missions, motive encore la mobilisation nationale et intersyndicale de la fonction publique le 29 septembre. Comme les autres structures FO du public, la FGF-FO – qui a déposé un préavis de grève du 8 septembre au 31 décembre – y est pleinement engagée. Cette mobilisation, par la grève et des manifestations, a été décidée par les huit organisations du public au lendemain d'un rendez-vous salarial avec le ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, le 8 juillet. Rendez-vous plus que décevant et qui avait conduit toutes les organisations à quitter la réunion.

Valérie Forgeront

Trois mois d'une campagne de proximité

Plus de trente villes-étapes et près de trois mois sur les routes : dans le cadre de sa campagne pour les élections professionnelles dans la fonction publique, FO s'engage dans un périple national en autocar. Embarqués depuis le 7 septembre, les représentants des fédérations œuvrant pour les trois versants de la fonction publique partent à la rencontre des agents. À chaque étape, les UD et les structures syndicales locales ont organisé un programme de rencontres. « Il y aura des meetings, des visites de services, des séances d'information, des assemblées générales, etc. », explique Didier Birig, secrétaire général de FO-SPS. Tous les militants sont mobilisés et déterminés pour les revendications. Lesquelles concernent en priorité le dégel du point d'indice et sa revalorisation immédiate de 10%, l'augmentation des effectifs ou encore la préservation du système des pensions. « Pour être entendus, nous devons être

représentatifs au maximum », résume Christian Grolier, secrétaire général de la FGF et de FO-Fonction publique. L'objectif est donc d'inciter au vote. « Et d'aller soutenir les camarades qui font le travail sur le terrain, quotidiennement », complète Laurent Mateu, secrétaire général de la branche des services publics.

Un bilan à défendre

FO est actuellement deuxième sur l'ensemble des versants, première dans le versant de l'État, deuxième à l'hospitalière et troisième à la territoriale. « Nous avons un bilan à défendre, il faut le montrer », a rappelé Frédéric Souillot. Clément Poullet, secrétaire général de la FNEC FP-FO, souligne lui que des mobilisations engagées

en cette rentrée scolaire portent déjà leurs fruits. « L'administration lâche une ouverture de classe ici ou accorde des AESH en nombre suffisant là, note-t-il. La lutte paye. Et on sera toujours aux côtés des personnels pour porter les revendications. »

Sandra Déraillot



1946 - 2026

80

80 ANS DU STATUT DES FONCTIONNAIRES,
UN PACTE RÉPUBLICAIN AU SERVICE
DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

CE QUI GARANTIT L'ÉGALITÉ,
C'EST LA FONCTION PUBLIQUE AU STATUT

ELECTIONS
FONCTION PUBLIQUE
du 3 au 10
décembre

je vote
FO



Les jeunes toujours plus exposés au chômage et au travail informel

Un nouveau rapport de l'OIT fait état du manque de perspectives des jeunes adultes à leur entrée sur le marché du travail, partout dans le monde.

« **U**ne nouvelle crise de l'emploi des jeunes » : c'est le constat que pose l'Organisation internationale du travail (OIT) dans son rapport « Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2026 : retours vers le futur », sorti en août. Selon ce rapport, 12,4% des 15-24 ans, soit 67 millions de personnes, étaient au chômage en 2025 – un taux en augmentation dans huit des onze sous-régions du monde. L'OIT pointe du doigt « le ralentissement de la croissance économique, la faiblesse des créations d'emplois, les tensions géopolitiques et l'accélération des changements technologiques ».

Les États arabes et l'Afrique du Nord restent les plus touchés (avec respectivement 26,2% et 22,6% de jeunes chômeurs. En France, le taux de chômage des jeunes s'établissait à 21,1% en juin 2026, très au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (15,5%). « Le rapport de l'OIT reflète parfaitement ce que notre organisation dénonce depuis longtemps », résume Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO au secteur international.

L'impact de l'intelligence artificielle

Différents facteurs entrent en jeu du point de vue de FO. « Les gens partent plus tard en retraite, et les emplois administratifs qui se libèrent sont souvent remplacés par l'intelligence artificielle », rapporte Branislav Rugani. La dévalorisation des métiers manuels, auxquels les jeunes aspirent moins faute de salaires attractifs, achève de créer un

décalage entre l'offre et la main-d'œuvre. FO participe actuellement aux négociations de la législation européenne sur les emplois de qualité. « Il nous faut aussi une législation qui fasse que l'IA ne nuise pas aux emplois mais aide à travailler mieux. »

« Lorsque les jeunes sont exclus des emplois de qualité, les pays perdent des talents, de la productivité et de la cohésion sociale, affirme en marge du rapport Gilbert F. Houngbo, directeur général de l'OIT. Créer des emplois décents pour les jeunes n'est pas seulement un impératif social, c'est aussi l'un des investissements les plus judicieux qu'un pays puisse faire. » Dans les pays à faibles revenus, c'est bien l'accès à un travail décent qui pose le plus gros problème : près de 90% des jeunes travailleurs y sont contraints de se tourner vers l'économie informelle, sans protection sociale et avec des revenus instables.

Fanny Darcillon

Tesla : point final d'un bras de fer de trois ans en Suède

La plus longue grève de l'histoire moderne de la Suède s'est achevée mi-août, et le rapport de force n'a cette fois pas été favorable aux salariés. Depuis octobre 2023, une dizaine d'ateliers de

réparation du constructeur automobile américain Tesla étaient mobilisés, à l'initiative du syndicat IF Metall, pour obtenir une convention collective. Négociés par les syndicats et les employeurs, ces textes

sont à la base du modèle suédois du marché du travail.

Attaques contre le modèle des conventions collectives

Mais Elon Musk, le P-DG de Tesla, et ses managers ne sont pas de cet avis. L'entreprise s'est montrée inflexible malgré le soutien de l'opinion publique au mouvement et les grèves de solidarité organisées par les dockers, les postiers ou encore le personnel de ménage. En négociant des fins de contrat aux indemnités avantageuses avec les grévistes épuisés, Tesla s'est arrangé pour mettre fin de facto à la grève. « Les États-Unis et leurs multinationales exercent une forte influence contre le modèle européen, souligne Branislav Rugani. Tant qu'on n'aura pas mis en place une véritable autonomie stratégique, on subira des attaques. »



© JULIETTE ROBERT/HAYTHAMAREA

2023 - Grève d'IF Metall devant l'atelier Tesla de Segeltorp à Stockholm.

F. D.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Parmi les changements au 1^{er} septembre (modification du dispositif des carrières longues inhérente à la « suspension » ou « décalage » de la réforme des retraites de 2023, baisse de la durée d'indemnisation chômage après une rupture conventionnelle, hausse du prix du gaz, etc.), ceux concernant les arrêts maladie. Sauf exception motivée par le médecin, une première prescription d'arrêt ne peut plus dépasser 31 jours et une prolongation, 62 jours. Autre changement : en cas de refus d'un médicament de remplacement (générique) proposé par le pharmacien à la place du médicament de référence, le tiers payant (absence d'avance de frais) ne s'applique plus. Et si le médicament de référence est plus cher, une partie de son prix peut être à la charge de l'assuré. Sauf si le médecin justifie sur l'ordonnance la délivrance du médicament de référence.

V. F.

SMIC SALAIRE

12,31 €

Le Smic a augmenté de 2,41% au 1^{er} juin 2026, il est ainsi porté à 1867,02 euros brut par mois. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,29 euro, passant de 12,02 euros à 12,31 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

4005 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 4005 euros (plafond annuel de 48060 euros) depuis le 1^{er} janvier 2026 contre 3925 euros en 2025. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

152,25 €	Pour 2 enfants à charge (plafond).
347,32 €	Pour 3 enfants à charge (plafond).
542,39 €	Pour 4 enfants à charge (plafond).
195,07 €	Par enfant en plus à charge.
76,13 €	Majoration maximale pour les enfants de 18 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

+0,7% en août 2026 (+0,6% en juillet 2026).
+2,4% en août 2026 sur un an (+2,1% en juillet 2026 sur un an).
En août 2026, les prix à la consommation augmentent de 0,7% sur un mois et de 2,4% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%	CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1 ^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1 ^{er} janvier 2012.
0,5%	CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1 ^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1 ^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90 %	Assurance vieillesse.
0,40 %	Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15 %	Tranche 1.
8,64 %	Tranche 2.
0,024%	Apec.
0,14%	CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86%	Tranche 1.
1,08 %	Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 €	(brut) Valeur du point.
5907,34 €	(brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
1801,74 €	(brut mensuel) Minimum de traitement – Pour un indice majoré inférieur à 380, peut s'ajouter, depuis le 1 ^{er} juin 2026, une indemnité différentielle de 65,28 euros mensuels brut, maximum.

11,10% Retenue pour pension.

9,2%	CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
0,5%	RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire. Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Sodexo annonce supprimer 1100 emplois mais distribue d'abondants dividendes

Le PSE prévu au sein du groupe de restauration collective fait suite à des choix industriels questionnables et laisse un sentiment d'injustice aux salariés, qui envisagent une mobilisation.

« **U**n gâchis social » : après l'annonce d'un PSE massif au sein du groupe français de restauration collective Sodexo, Éric Villecroze ne cache pas son amertume. Le délégué syndical central et coordinateur FO est encore sous le choc de la décision de sa direction de supprimer près de 1100 emplois en France, dont environ la moitié en Île-de-France. L'entreprise et son nouveau directeur général, arrivé au mois de novembre, font valoir la nécessité d'accroître la compétitivité.

Si les résultats enregistrés n'étaient pas à la hauteur de ce que souhaitait la hiérarchie, Sodexo est loin d'être une entreprise en faillite. Sa marge d'exploitation était de 4,7% lors de l'exercice clos en août 2025. Pour la période 2026-2030, le groupe prévoit de reverser la moitié de ses bénéfices à ses actionnaires sous forme de dividendes. « On aimerait que l'addition ne soit pas payée que par les salariés, résume Éric Villecroze. Être licencié via un PSE pour un motif de rentabilité après une carrière exemplaire, il n'y a rien de plus injuste. »

Explorer les alternatives

La hausse du coût des matières premières n'explique pas tout, sans quoi les concurrents principaux Elior et Compass seraient eux aussi aux prises avec des plans sociaux. FO, organisation majoritaire chez Sodexo depuis plus de quarante ans, pointe du doigt des choix industriels peu pertinents faits par les

précédentes équipes de direction. « Il y a des marchés où nous ne sommes pas allés, des offres pas adaptées au marché qu'on a faites malgré nos signalements, des investissements qui aujourd'hui ne portent pas leurs fruits », explique le délégué FO.

Sous le choc de l'annonce, les représentants du personnel étudient les dossiers pour déterminer la marche à suivre et les éventuelles actions à mener. FO se bat sur un double front : réclamer le retrait du PSE et négocier les meilleures mesures d'accompagnement social possibles si celui-ci est maintenu. « On veut savoir si toutes les possibilités ont été explorées, indique Éric Villecroze. Y a-t-il un plan industriel, un regain d'activité prévu ? Les talents dont on se sépare aujourd'hui vont-ils nous faire défaut demain ? » Après le PSE de 2020, de nombreuses embauches avaient dû être effectuées dans les années suivantes.

Fanny Darcillon

Fibre Excellence : l'usine de Tarascon liquidée, FO continue le combat

Le tribunal de commerce de Toulouse ayant rejeté, le 30 juillet, le projet de reprise du groupe Fibre Excellence porté par le financier Matthieu Pigasse, l'usine de pâte à papier de Tarascon, dans les Bouches-du-Rhône, a été liquidée et a fermé le 28 août. L'usine de Saint-Gaudens, en Haute-Garonne, bénéficie pour l'instant d'un sursis, une offre de reprise étant sur la table.

Appel à une nationalisation provisoire

C'est un « coup de massue » pour le syndicat FO de Tarascon qui s'est battu durant des mois, avec le soutien notamment de la confédération, pour tenter de sauver l'usine

et les emplois. Outre l'impact social de la fermeture, il alerte sur les risques environnementaux encourus autour du site, classé Seveso, le mandataire ayant réduit la sécurité à quelques salariés.

Dans un communiqué daté du

3 septembre, les secrétaires généraux de la fédération FO-Construction, des UD FO des Bouches-du-Rhône et de Haute-Garonne et des UL réitèrent leur appel à une nationalisation provisoire des deux usines, « seul cadre permettant le maintien de l'industrie papetière du pays et de la filière bois-papier française ».

À Tarascon, cette décision permettrait, au-delà de garantir la sécurité et la sûreté du site, « la réintégration des 270 salariés, la reprise d'activité des process de production et la réactivation des 5000 emplois induits pour toute la filière bois de la région Sud-Est », soulignent les signataires.



©LYDIE LECARPENTIER/REA

Clarisse Josselin

Derichebourg : à La Réunion, une grève victorieuse pour les salaires

Après trois semaines de grève, les syndicats de Derichebourg à La Réunion ont enfin obtenu, le 5 août, des hausses salariales jugées satisfaisantes pour 2026. L'accord, trouvé sous l'égide de la Direction du travail, prévoit plusieurs augmentations pour tous les salariés, et 2,3% supplémentaires pour les seuls ouvriers.

Après trois semaines de grève cet été, les syndicats de Derichebourg à La Réunion auront enfin obtenu gain de cause. Le 5 août, la direction a lâché du lest sur les augmentations salariales pour 2026, au cœur du conflit. Depuis 2024, Derichebourg est le prestataire du ramassage de déchets pour la Civi, la communauté de communes qui regroupe Saint-Pierre et Petite-Île, au sud de La Réunion. L'entreprise emploie quatre-vingt-deux salariés. Mais depuis que l'entreprise a remporté le marché, les NAO achoppent. Celles de 2026 n'ont pas échappé à la règle. La direction a ainsi proposé 1,23% d'augmentation en janvier 2026 et 1,2% en juillet 2026, avec effet rétroactif. Largement insuffisant pour les syndicats : « Nous, nous voulions 6% pour compenser deux ans où les salariés n'ont pas été augmentés. Ici, à La Réunion, la vie est



© XAVIER POPY/REA

très chère. Mais la direction affirmait ne pas pouvoir aller plus loin. Nous avons donc décidé de nous mobiliser », relate Jean-Daniel Araboux, représentant de la section syndicale FO chez Derichebourg océan Indien. À l'initiative des quatre syndicats (dont FO) de l'entreprise, une grève très suivie a donc démarré le 13 juillet, perturbant largement la collecte des ordures ménagères à Saint-Pierre et à Petite-Île.

Faute d'avancées avec la direction, la grève a perduré. Les syndicats ont finalement obtenu une médiation avec la Direction du travail à Saint-Denis.

Des augmentations et une prime

Après une réunion de conciliation le 27 juillet, un accord marquant la fin du conflit a donc été signé par les syndicats le 5 août. Il prévoit pour tous les salariés une augmentation de 1,23% en janvier 2026 et 1,2% à compter du 1^{er} juillet, hormis pour les salariés ayant bénéficié des effets de la revalorisation du point ayant eu lieu dans le cadre conventionnel de la branche propreté. Est acquise aussi une augmentation de 2,3% pour les seuls ouvriers à compter du 1^{er} juillet 2026. Une prime exceptionnelle de 900 euros vient s'ajouter à ces augmentations. « La grève aura été difficile, mais elle aura porté ses fruits », apprécie Jean-Daniel Araboux.

Ariane Dupré

Défense du « tarif agent » : les syndicats des IEG appellent à la grève le 15 septembre

Vent debout, les quatre syndicats des IEG, dont FO-Énergie et Mines, appellent à une grève nationale le 15 septembre pour défendre le « tarif agent », ce tarif préférentiel sur les consommations d'électricité et de gaz dont bénéficient 300 000 salariés et retraités des industries électriques et gazières. Cette mesure, inscrite en 1946 dans le statut des personnels des IEG, est en effet à nouveau remise en cause. Le 17 juillet, un rapport de la Cour des comptes sur la gestion RH d'EDF a mis le feu aux poudres.

Critiquant le coût « démesuré » de cet avantage pour EDF SA (en moyenne de 381 millions d'euros par an entre 2018 et 2024), la Cour recommande de réduire par étape ce tarif agent « en plafonnant les consommations prises en compte ».

« Attaque intolérable sur le statut »

Le gouvernement s'est dit favorable à le diminuer, sans plus de précisions pour l'instant. « Il s'agit d'une attaque

intolérable sur le statut des IEG. Le tarif agent est au cœur du contrat social des agents, des actifs comme des retraités. Nous sommes déterminés à le défendre », réagit Sandrine Tellier, secrétaire générale de FO-Énergie et Mines, qui souhaite que le gouvernement fasse marche arrière. Le 15 septembre, le mouvement promet « d'être très suivi, d'EDF à GRDF », prévient-elle. À Paris, un rassemblement de l'intersyndicale est prévu à Bercy, devant le ministère de l'Économie.

Ariane Dupré

Saisonniers agricoles hébergés sous tente : la FGTA-FO saisit la justice

Un arrêté du 20 août étend de quinze à dix-neuf départements l'autorisation d'héberger sous tente des saisonniers agricoles recrutés pour moins d'un mois en été. La FGTA-FO, fermement opposée à cette mesure mise en œuvre sans concertation, dénonce un « passage en force » et engage un recours devant le Conseil d'État.



© FREDERIC MAIGROTREA

« **L**a dignité, la santé, la sécurité et le repos des travailleurs agricoles ne sont pas négociables », prévient la fédération FGTA-FO. Elle s'oppose fermement à un arrêté daté du 20 août dernier, et publié au *Journal officiel* le 25 août, qui étend à quatre nouveaux départements (la Côte-d'Or, le Rhône, la Saône-et-Loire et l'Yonne)

l'autorisation d'héberger sous tente, à certaines conditions, des travailleurs saisonniers agricoles recrutés pour moins d'un mois, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Il remplace un précédent arrêté datant de 1996 et qui concernait quinze départements.

La FGTA-FO a annoncé engager un recours devant le Conseil d'État pour contester ce nouvel arrêté. Elle refuse que l'hébergement sous tente devienne progressivement une solution ordinaire pour loger les travailleurs agricoles et dénonce un « passage en force » et une « provocation » à quelques jours du début des vendanges.

Mi-juillet, deux organisations syndicales dont la fédération FO avaient écrit aux ministres du Travail et de l'Agriculture pour leur demander de renoncer à toute extension de l'arrêté tant qu'une concertation avec les représentants des salariés sur le sujet n'avait pas eu lieu. « Nous n'avons pas eu de réponse et l'arrêté a été publié en catimini en plein été », dénonce Éric Cadet, secrétaire fédéral à la FGTA-FO, chargé de la production agricole.

Un combat pour les prochaines campagnes agricoles

Le militant revendique un hébergement en dur pour les saisonniers agricoles. « Cette exigence est d'autant plus forte que les épisodes de forte chaleur et les risques climatiques se multiplient, et que les travailleurs agricoles sont déjà exposés à des conditions de travail particulièrement difficiles », souligne la FGTA-FO.

L'arrêté précise qu'avant tout hébergement sous tente, l'employeur doit obtenir une autorisation préalable de l'inspection du travail, qui dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le dispositif a donc peu de chances de s'appliquer cette année. « Le combat que nous engageons aujourd'hui est aussi celui des prochaines campagnes agricoles », prévient la FGTA-FO, qui continuera à demander aux pouvoirs publics de travailler à de véritables solutions d'hébergement « dignes, adaptées et pérennes pour les travailleurs saisonniers ».

Clarisse Josselin

Duralex : déjà trois candidats déclarés à la reprise

Les candidats à la reprise de la célèbre verrerie Duralex ont jusqu'au 11 septembre pour déposer une offre. Les dossiers seront examinés par le tribunal de commerce d'Orléans lors d'une audience programmée le 17 septembre. Au 6 août, date limite initialement fixée pour le dépôt des offres, trois candidats s'étaient fait connaître.

Il s'agit de l'entrepreneur Cédric Meston, qui a racheté récemment Tupperware France, du groupe de fonderie Carlesimo (déjà candidat à la reprise

de Duralex il y a deux ans) et d'un fonds de pension hongkongais.

Peu de détails ont filtré sur ces offres. Mais quel que soit le repreneur, Gualter Teixeira, secrétaire du syndicat FO et administrateur, redoute des suppressions de postes à venir pour les 243 salariés.

Cinquième redressement judiciaire

Bien que très populaire auprès des Français, le fabricant de verres

réputés incassables avait été placé en redressement judiciaire, pour la cinquième fois de son histoire, en juin dernier. Un plan de cession avait été validé début juillet.

L'entreprise, située à La Chapelle Saint-Mesmin, dans le Loiret, avait été reprise il y a deux ans par ses salariés sous forme de société coopérative ouvrière de production (Scop). Elle explique ses difficultés par des « tensions de trésorerie », liées notamment à une hausse des coûts de l'énergie.

Clarisse Josselin

Unions départementales : portraits de deux nouveaux secrétaires généraux

Deux nouveaux secrétaires généraux viennent de prendre les rênes d'UD, dans la Meuse et en Loire-Atlantique. Portraits de militants engagés qui portent haut la voix de FO.

Dans la Meuse

Sépie Schweitzer veut accentuer la visibilité de FO



Sépie Schweitzer, 45 ans, a été élue en juin 2026 secrétaire générale de l'UD FO de la Meuse. Technicienne-conseil à la CAF depuis 2009, elle s'est engagée syndicalement à la suite d'un projet de réorganisation. « La direction voulait introduire plus de polyvalence. Mais je ne voulais ni faire un autre métier, ni prendre la place de mes collègues », explique la militante.

Elle se tourne vers FO, « le syndicat le plus actif ». Au départ du délégué, elle reprend le flambeau, puis exerce des mandats aux niveaux départemental et national, au sein de sa fédération. À ses proches qui s'étonnent de son engagement, Sépie rappelle avec humour qu'elle était déléguée de classe en sixième. « Je voulais déjà être porte-parole et aider les autres, j'avais la fibre », raconte-t-elle.

Relancer des formations

Avec le bureau de l'UD, l'énergique secrétaire générale ne manque pas de projets à plus ou moins long terme. Sur le plan du développement, elle souhaite améliorer la communication et la visibilité de FO « pour qu'on nous voie et qu'on vienne nous voir ». L'équipe ira signer des PAP pour les élections CSE dans les entreprises où FO n'est pas implantée « et on laissera des affiches », prévient la militante. Cela passe aussi par une présence accrue dans les médias, la promotion des actions de FO-Jeunes, un contact téléphonique avec les militants isolés...

Elle souhaite aussi relancer des formations, et aborder notamment les questions de maladies professionnelles et d'accidents du travail. « Pour parler prévention et assurance, ce sont des préoccupations que j'avais dans le boulot. Mais aussi faire des petits modules sur l'IA ou la réalisation d'un tract. On doit aller vers les gens pour qu'ils ne nous contactent pas juste quand ça ne va pas », espère Sépie Schweitzer.

Clarisse Josselin

Avec l'UD FO de Loire-Atlantique

Adrien Leclerc se bat pour la défense des intérêts de tous les travailleurs



« **L**e syndicalisme pour moi c'est par définition interprofessionnel », résume Adrien Leclerc, 45 ans, élu le 11 juin dernier à la tête de l'UD de Loire-Atlantique. Attaché principal d'administration dans un collège, il a ressenti tôt la nécessité de s'engager. « À la fois étudiant et salarié précaire j'ai compris que je ne devais pas rester isolé et que l'action collective était nécessaire. » Fonctionnaire territorial

puis d'État, il travaille d'abord dans l'enseignement supérieur à Besançon et adhère au SNPRES-FO en 2007. Après un passage dans le Haut-Rhin, il déménage à Nantes en 2013. Dès 2015, il est rédacteur en chef de *L'Ouest syndicaliste*. Il entre au bureau de l'UD en 2018 et en devient secrétaire adjoint en 2022.

La fiche de paie mais pas seulement...

« La question des salaires – nous sommes le syndicat de la fiche de paie – est fondamentale mais pas suffisante », poursuit-il pour illustrer la profondeur de son engagement. « Le syndicalisme doit avoir des positions sur de nombreux sujets. Car que faire des millions de gens privés d'emploi, de ceux qui vivent dans la précarité, des travailleurs ubérisés ou victimes de discriminations? » De toutes les luttes menées, Adrien reste marqué par celle qui a débouché sur l'extension de la prime dite Ségur. La mobilisation contre la réforme des retraites en 2023 ou celles pour le maintien du tissu industriel (Saunier Duval en 2024 ou ArcelorMittal à l'automne dernier) sont aussi pour lui des moments forts. Sans oublier une récente victoire remportée par l'UD : la levée d'OQTF d'une aide-soignante en Ehpad, assortie d'une autorisation de travail. « Parce que nous défendons les intérêts de tous les travailleurs. »

Sandra Déraillot

Patrimoine ouvrier et syndical : deux jours pour le découvrir en septembre

Les Journées européennes du patrimoine sont programmées les 19 et 20 septembre. Elles permettent de découvrir de nombreux lieux et expositions en lien avec le travail ainsi que l'engagement syndical.

La 43^e édition des Journées européennes du patrimoine s'annonce avec son lot d'événements plus ou moins insolites à travers toute la France : visites d'usines plus ou moins historiques, balades dans d'anciens quartiers ouvriers ou la découverte de sites industriels d'hier transformés en plateformes associatives ou d'hébergement multi-entreprises... Mais d'autres manifestations concernent des lieux toujours bien vivants des luttes sociales.

Ainsi, plusieurs bourses du travail, ces bâtiments initialement créés à la fin du XIX^e siècle pour y réunir les offres de missions à l'intention des ouvriers et y organiser l'action syndicale, seront ouvertes. Celle de Lyon se visite avec l'historien Yannis Cosmas. Le bâtiment art déco de celle de Toulouse sera accessible en visite guidée, de même que la Bourse du

travail de Bobigny, dessinée par l'architecte Oscar Niemeyer.

Portes ouvertes à... Fessenheim

Côté expositions, le Centre des archives industrielles et techniques de Moselle (Saint-Avold) met en lumière deux siècles d'histoire ouvrière via les clichés conservés dans ses réserves, issus des Houillères du Bassin de Lorraine, mais aussi des archives de la sidérurgie, de verreries et cristalleries, de Bata, de la manufacture des tabacs de Metz, etc. Au Creusot, berceau des entreprises Schneider, une visite libre du Pavillon

de l'Industrie, ce musée qui revient sur l'histoire industrielle et minière de la région et les politiques sociales des entreprises, est proposée.

Comme chaque année, la SNCF ouvrira les portes de nombreux sites dans toutes les régions de France, les visiteurs étant guidés par ses agents : technicentres, postes de commande ou gares, comme celle de Metz (élue trois fois plus belle gare de France). EDF propose également de découvrir soixante-six de ses sites producteurs d'énergie. Les curieux pourront ainsi visiter la centrale (fermée dans la douleur en 2020) de Fessenheim (Haut-Rhin), moyennant quelques précautions de sécurité.

Enfin, petit coup de cœur pour la visite des laboratoires Éclair, à Épinay-sur-Seine, destinés à la production en nombre de copies de films argentiques 35 mm à destination des cinémas du pays. Le site a fermé en 2015 avec le développement des projections numériques. La visite permettra de découvrir la machinerie demeurée sur place et est associée à une courte conférence sur l'histoire des ouvrières dans les laboratoires de cinéma. Attention, réservation conseillée!

Sandra Déraillot

Programme complet à retrouver : <https://journesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>



Mémoire



Bernard Chenaie : une vie d'engagement militant

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès, à 82 ans, de notre camarade Bernard Chenaie, survenu le 28 juillet dernier à Paimpol. Bernard fut secrétaire général de l'union territoriale FO de Nouvelle-Calédonie, puis secrétaire général de l'union départementale (UD) FO de la Haute-Vienne. Après son service militaire, il est recruté en tant que soudeur au sein de la Société Le Nickel en Nouvelle-Calédonie. Puis, à partir de la fin des années 1970, il devient fonctionnaire de police, militant au sein de l'Union territoriale FO de Nouvelle-Calédonie. Il en deviendra le secrétaire général en 1984 et le restera jusqu'en 1994. De retour en métropole, il milite alors à l'UD FO de la Haute-Vienne et est élu secrétaire général de cette UD en 1997. En 2000, Bernard est élu membre de la commission exécutive confédérale et désigné pour traiter les questions juridiques dans le cadre de l'amélioration de l'AFOC. En 2007, après la fin de son mandat de secrétaire

général de l'UD FO de la Haute-Vienne, il intègre le bureau de l'UCR. La confédération salue un camarade très engagé au sein de notre organisation, notamment en faveur de nos camarades d'outre-mer, et dévoué à la défense des salariés. Elle apporte tout son soutien et toute son amitié à l'union territoriale FO de Nouvelle-Calédonie, à l'union départementale FO de la Haute-Vienne, à sa famille et à ses proches.

Maxime Guilloux, un pompier dans la lutte pour les droits et les moyens nécessaires aux missions

Pompier au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Côtes-d'Armor, Maxime Guilloux, militant FO, défend la cause de ces professionnels. Celui qui est aussi secrétaire général adjoint de FO-SDIS manifestera le 29 septembre à Paris dans un cadre intersyndical pour obtenir les moyens budgétaires que demande, en urgence, le secteur, particulièrement mis à rude épreuve cet été.

Pompier professionnel depuis seize ans au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Côtes-d'Armor, d'abord à l'unité de Saint-Brieuc puis à celle de Guingamp, Maxime Guilloux est très engagé dans la défense de ses collègues. Déçu de son passage dans un autre syndicat, il a rejoint les rangs de FO en 2018. Élu FO au SDIS des Côtes-d'Armor, il siège notamment à la commission administrative paritaire (CAP). Maxime travaille à la défense des droits des pompiers professionnels, lesquels sont des fonctionnaires territoriaux. Son plus récent combat concerne les gardes. *« On fonctionne avec un régime de garde mixte, l'un propre aux pompiers et l'autre au versant territorial, avec des règles différentes. Le SDIS jongle de l'un à l'autre, et ça allonge le nombre de gardes et le temps de présence des collègues. Il faut éclaircir quel régime doit s'appliquer »*, explique le militant, qui a saisi le tribunal administratif de Rennes à ce sujet. L'affaire n'a rien d'anecdotique : les pompiers peuvent en effet effectuer légalement jusqu'à quatre-vingt-quatorze gardes par an. *« Être pompier, c'est un beau métier. On se sent utile. Mais le rythme, et en particulier les interventions de nuit, c'est fatigant »*, rappelle-t-il, évoquant ainsi les conditions de travail difficiles dans le secteur.

« On veut des moyens pérennes »

Ce père de trois enfants, qui fêtera ses 40 ans ce mois-ci, se bat aussi à l'échelon national pour les droits des pompiers. Entré au bureau de FO-SDIS en 2019, il en est le secrétaire général adjoint depuis 2020. Il a notamment planché sur l'évolution de la grille salariale

des sapeurs-pompiers en 2022, un projet qui s'éternise avec les changements successifs de ministres de l'Intérieur. *« On veut dynamiser la progression salariale. Faire en sorte qu'un pompier, dès qu'il encadre des équipes, puisse accéder à la catégorie B, ce qui n'est pas le cas actuellement. »* Le militant est aussi très impliqué au sein de l'intersyndicale des pompiers (neuf organisations dont FO-SDIS), qui s'est constituée lors du mégafeu en Gironde, et cela pour exiger plus de moyens. Le 13 août, Maxime Guilloux était dans la délégation reçue par le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez. Si le ministre a promis l'arrivée d'un projet de texte (il a été présenté en partie aux syndicats le 8 septembre) pour une modernisation de la sécurité civile ainsi que l'inscription dans le projet de loi de finances pour 2027 d'une augmentation des ressources des SDIS, ces réponses

n'ont pas convaincu l'intersyndicale. Celle-ci a appelé à la mobilisation le 29 septembre à Paris, date d'une action nationale dans la fonction publique. Maxime y participera, en uniforme. L'intersyndicale a par ailleurs déposé un préavis de grève du 8 septembre au 20 octobre. *« On manque de tout : d'effectifs, de camions et d'équipements neufs. Nous voulons des engagements précis du gouvernement sur le financement des SDIS. On veut des moyens pérennes et nous resterons mobilisés »*, assure-t-il. La France ne compte que 44 000 pompiers professionnels (et 198 900 pompiers volontaires qui interviennent ponctuellement). Ce n'est pas assez, insiste le militant, pour faire face notamment aux incendies et aux inondations qui se multiplient du fait du changement climatique.



Ariane Dupré



ELECTIONS HLM 2026

du 15 novembre au 15 décembre 2026

Être adhérent **FO**, c'est aussi
SOUTENIR L'AFOC

Chaque voix compte : si vous
êtes locataire HLM, votez !

AFOC
Association Force Ouvrière Consommateur

The background of the poster features a blue sky with white clouds and modern apartment buildings. In the foreground, a hand holds a white flag with the AFOC logo and text. The flag is partially visible, showing the letters 'AFOC' and the full name 'Association Force Ouvrière Consommateur'.

VOUS N'HABITEZ PAS EN LOGEMENT SOCIAL?



Parlez-en autour de vous



Encouragez les locataires à voter AFOC



Faites connaître notre action

